



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 janvier 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-55

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 13 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 13 janvier 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2016-56

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Wellington, dossier PC-15-55, comme illustré au plan numéro CRO-15-486 du 4 décembre 2015.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Nord	À partir de la rue Eddy, sur une distance de 13 m vers l'ouest	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-15-486 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-57

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DAMPHOUSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Damphousse, dossier PC-15-56, comme illustré au plan numéro CRO-15-494 du 15 décembre 2015.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Damphousse	Est	De l'extrémité nord de la rue Damphousse, sur une distance de 30 m vers le sud	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Damphousse	Ouest	De l'extrémité nord de la rue Damphousse, sur une distance de 32 m vers le sud	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-15-494 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-58

AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER LES DEMANDES D'AUTORISATION REQUISES POUR LE RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé par la résolution numéro CE-2015-447 le 3 juin 2015 à la compagnie Entreprise GNP inc. au montant de 4 645 062,55 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de renouvellement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage, secteurs de Buckingham et de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises GNP inc. a mandaté la firme de consultant CIMA+ pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la partie du projet réalisée dans le secteur de Buckingham est assujetti à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise pour autoriser la firme mandatée à présenter au nom de la Ville de Gatineau tous les documents d'approbation du projet aux autorités compétentes ainsi qu'une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées une fois les travaux terminés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à présenter au nom de la Ville de Gatineau, pour approbation, tous les documents se rapportant aux travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage dans le secteur de Buckingham, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme CIMA+ à présenter au nom de la Ville de Gatineau aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2016-59

PROGRAMME VÉLOCE II POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS ENTRE LA RUE DE L'ATMOSPHÈRE ET LE BOULEVARD DES GRIVES, INCLUANT LA PASSERELLE AU-DESSUS DU RUISSEAU VERS LA RUE DU SATELLITE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre du ministère des Transports du Québec du 11 septembre 2015, une subvention au montant maximal de 180 967 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau dans le cadre des travaux de réalisation de la deuxième phase du sentier polyvalent des Fées incluant la construction d'une passerelle vers la rue du Satellite;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réalisation de la deuxième phase du sentier mentionnés précédemment ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de réalisation de la deuxième phase du sentier ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réalisation de la deuxième phase du sentier polyvalent des Fées incluant la construction d'une passerelle vers la rue du Satellite pour un montant de 323 211,32 \$ incluant les taxes, ont été effectués et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention au montant de 180 967 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de réalisation de la deuxième phase du sentier.

Adoptée

CE-2016-60

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LA RUE DUMAS, DU BOULEVARD MOUSSETTE À LA RUE BISSON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAIN-T-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre du ministère des Transports du Québec du 16 juillet 2015, une subvention au montant maximal de 5 708 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau dans le cadre des travaux de réfection de pavage sur la rue Dumas, du boulevard Moussette à la rue Bisson;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration de la rue Dumas, du boulevard Moussette à la rue Bisson ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de réfection de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux d'amélioration de la rue Dumas, du boulevard Moussette à la rue Bisson pour un montant de 57 934,60 \$ avant les taxes, ont été effectués et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention au montant de 5 708 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux d'amélioration de la rue Dumas.

Adoptée

CE-2016-61

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 14 774,29 \$ - CIMA+ S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPTIMISATION ET L'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2015-167 du 18 mars 2015 adjugeait un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels pour l'optimisation et l'augmentation de capacité du poste de pompage Angers, pour un montant total 94 854,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 131024 du 29 avril 2015, approuvait un avenant pour des honoraires supplémentaires, pour un montant total de 3 368,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C. a déposé de nouvelles demandes d'honoraires professionnels additionnels qui n'étaient pas prévus au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le règlement « Délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité »;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 131024 d'un montant de 3 368,77 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant supplémentaire de 11 405,52 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels pour l'optimisation et l'augmentation de capacité du poste de pompage Angers, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 14 774,29 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 109 628,67 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-010-04652	10 414,76 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Honoraires professionnels
04-13493	496,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	494,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-62

ANNÉE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2014 SP 011 - SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET LE SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSES – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-258 du 19 mars 2014, adjugeait un contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la fourniture de services professionnels spécialisés pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et le suivi des ouvrages de surverses pour un montant total approximatif pour deux ans de 499 844,47 \$ incluant les taxes, et ce, pour la période du 19 mars 2014 au 18 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 28 janvier 2014.

Le contrat sera valide pour la période du 19 mars 2016 au 18 mars 2017 pour une somme de 258 489,58 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires à même les postes budgétaires concernés pour l'année 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41470-411-04414	104 373,73 \$	Usine de traitement des eaux usées - Masson-Angers – Services professionnels et de génie
02-41530-431-04413	72 652,78 \$	Stations de pompage du secteur ouest - Services techniques
04-13493	8 430,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 409,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Dépôt des rapports des acquisitions du 2^e trimestre 2015, réalisées en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires

CE-2016-63

REJET DES SOUMISSIONS - 2015 SI 254 - CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR SOUFFLEUR AU DÉPÔT À NEIGE DU SECTEUR DE HULL – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l’approvisionnement a lancé, le 2 novembre 2015, un appel d’offres sur invitation pour la construction d’un abri pour souffleur au dépôt à neige du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l’heure limites de dépôt des soumissions et qu’elles excèdent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l’article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d’accorder tout contrat assujéti à la procédure d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QU’il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d’appel d’offres et d’octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les trois soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres 2015 SI 254.

Adoptée

CE-2016-64

SOUMISSION 2015 SP 210 - SERVICES PROFESSIONNELS - GESTION DE PROJETS SPÉCIAUX AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Axor inc., 1555, rue Peel, bureau 1100, Montréal, Québec, H3A 3L8, pour les services professionnels de gestion de projets spéciaux au Service des travaux publics sur la base des tarifs horaires inscrits à l’offre de prix pour un montant total approximatif pour deux ans de 52 313,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 1^{er} octobre 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30110-411-04653	23 884,65 \$	Administration - Service des travaux publics – Services professionnels et de génie
04-13493	1 137,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 134,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-65

SOUSSION 2015 SP 241 - FOURNITURE DE CADRES, COUVERCLES, GRILLES ET GUIDEURS POUR REGARDS ET PUISARDS – SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au fournisseur Saint-Germain Égouts et Aqueducs, 3800, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert, Québec, J3Y 6T1 pour la fourniture de cadres, couvercles, grilles, guideurs pour regards et puisards, de deux ans, pour un montant total de 973 311,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 décembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'actifs des magasins municipaux.

Adoptée

CE-2016-66

SOUSSION 2015 SP 277 - RÉAMÉNAGEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES AU 100, RUE D'EDMONTON – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE des véhicules lourds circulent sous le réseau électrique aux ateliers municipaux du secteur de Hull et que la hauteur du réseau n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et Vidéotron doivent effectuer des modifications sur leurs réseaux respectifs afin de se conformer selon les règles CSA;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et Vidéotron ont soumis à la Ville une évaluation préliminaire du coût des travaux respectifs de 64 661,78 \$ et de 35 673,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services par un fournisseur qui, dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz, est en situation de monopole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Hydro-Québec et Vidéotron à réaliser les travaux requis sur ses réseaux respectifs afin de permettre une circulation plus fluide et sécuritaire aux ateliers municipaux du secteur de Hull, le tout selon les évaluations préliminaires déposées au montant total de 100 335,22 \$ incluant les taxes et de payer le coût réel des travaux.

De plus, ce comité autorise le directeur du Service des travaux publics à signer tout document relatif à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79900-532-04654	91 619,43 \$	Autres édifices et équipement (général) - Entretien des édifices
04-13493	4 363,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 352,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-67

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA 38^E ÉDITION DE BAL DE NEIGE - 29 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE la 38^e édition de Bal de Neige se déroulera du 29 janvier au 15 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est parmi les sites favoris des participants avec plus de 200 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la fermeture de la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates et aux heures suivantes :
 - les samedis 30 janvier 2016, 6 et 13 février 2016, les dimanches 31 janvier 2016, 7 et 14 février 2016 et le lundi 15 février 2016 (journée de la famille en Ontario), de 9 h à 17 h 30.
- autorise la fermeture de la rue Laurier, entre la rue Saint-Étienne et la rue de Verdun, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates et aux heures suivantes :
 - les lundis 1^{er} et 8 février 2016, les jeudis 4 et 11 février 2016 et les vendredis 29 janvier 2016, 5 et 12 février 2016 de 9 h à 15 h.

- autorise l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la rue Saint-Étienne, entre la rue Laurier et la rue Notre-Dame-de-l'Île et d'un côté de la rue de Verdun, entre la rue Laurier et la rue Notre-Dame-de-l'Île, aux dates et aux heures suivantes :
 - les samedis 30 janvier 2016, 6 et 13 février 2016, les dimanches 31 janvier 2016, 7 et 14 février 2016 et le lundi 15 février 2016, de 9 h à 17 h 30.
- autorise l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la rue Notre-Dame-de-l'Île entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières à la date suivante :
 - le lundi 15 février 2016.
- permette aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur aux dates suivantes :
 - du 29 janvier au 15 février 2016.

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en service des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues ainsi qu'aux clients de l'hôtel Best Western par la rue Saint-Étienne.

La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71511-121 - Bal de Neige - Temps supplémentaire réguliers/policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-68

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DE COMMANDES C-48, C-49 ET C-50
POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 139 548,20 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU
31 DÉCEMBRE 2015**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes de commandes C-48, C-49 et C-50 pour un montant total de 3 139 548,20 \$ pour la période du 3 au 31 décembre 2015.

Numéro des listes	Montants	Périodes
C-48	1 622 915,20 \$	du 3 au 9 décembre 2015
C-49	968 279,33 \$	du 10 au 16 décembre 2015
C-50	548 353,67 \$	du 17 au 31 décembre 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-69

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 9 JUIN 2016 - MANDAT AU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à dresser la liste des immeubles à être vendus, le 9 juin 2016 pour des taxes municipales impayées de l'année 2014, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), et pour ce faire :
 - autorise le trésorier à mandater un notaire pour que sur demande, la vérification et la recherche de titres de propriétés pour certains immeubles à être vendus soient effectuées;
- autorise le trésorier à mandater un arpenteur-géomètre, sur demande, afin d'effectuer les plans et descriptions techniques pour certains immeubles à être vendus;
- autorise le trésorier à charger tous les frais inhérents au processus de vente et encourus par la municipalité, par unité d'évaluation, soit pour ou après l'expédition de l'avis final ou soit dans le cadre de la vente pour taxes et des procédures subséquentes.

Ces frais comprennent notamment et sans restreindre le paragraphe précédent :

- Les frais de signification;
- Les frais de recherches de propriétaires et de titres;
- Les frais d'arpentage pour les descriptions techniques;
- Les frais de publications dans les journaux;
- Les frais du greffier de la Cour supérieure;
- Les droits et honoraires dus au ministre des Finances;
- Les frais liés à l'organisation et la tenue de la vente pour taxes.

Le montant des frais encourus pour chacun des dossiers sera de 100 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-70

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 47, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 52 ET 1 AINSI QUE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 47, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 1 ainsi que la liste des réquisitions numéro 51 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	15 912,54 \$	4 au 8 janvier 2016
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	398 270,47 \$	4 au 8 janvier 2016
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	23 383,17 \$	4 au 8 janvier 2016
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	7 110,58 \$	4 au 8 janvier 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-71

ANNÉE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2011 SP 312 - SOLUTION DE REVUE DE PRESSE ÉCRITE – SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2012-331	CE-2015-232	Cedrom-SNI inc.	2011 SP 312 – Solution de revue de presse (Section 1)	60 053,96 \$	02-04-2016 au 02-04-2017	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une dernière année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des communications à se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 19 janvier 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19510-492-04655	54 837,27 \$	Communications - Abonnement
04-13493	2 611,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 605,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Dépôt des subventions des conseillers du mois de décembre 2015

CE-2016-72

BAIL ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET MONSIEUR GREG FERGUS POUR UN LOCAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 115, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Hull-Aylmer, monsieur Greg Fergus, désire établir son bureau de circonscription d'Aylmer au rez-de-chaussée du 115, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un local au rez-de-chaussée du 115, rue Principale, qui répond aux besoins de monsieur Greg Fergus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise un bail entre la Ville de Gatineau et monsieur Greg Fergus, député fédéral de Hull-Aylmer (le locataire) pour l'occupation d'un espace de 91,46 m², situé au rez-de-chaussée du 115, rue Principale, aux conditions suivantes :
 - Une durée de bail de 13,5 mois, soit du 15 février 2016 au 31 mars 2017, avec trois options de renouvellement d'un an chacune, débutant le 1^{er} avril de chaque année;

-	Un loyer décrit comme suit :	
-	Du 15 février 2016 au 31 mars 2017 :	21 461,36 \$
-	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 :	19 076,73 \$
-	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 :	19 076,73 \$
-	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 :	<u>19 076,73 \$</u>
	Pour un total de	78 691,55 \$

- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail annexé à la présente résolution, en s'assurant du respect des termes et conditions.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2016-73

SOUSSION 2015 SP 245 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUITÉ SALARIALE – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Normandin Beaudry, 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 31^e étage, Montréal, Québec, H3B 1S6, pour les services professionnels en équité salariale au montant total approximatif de 51 738,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 novembre 2015, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-419-04651	47 244,37 \$	Ressources humaines – Autres professionnels administratifs
04-13493	2 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 244,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif